



# le Petit BONHOMMIEN

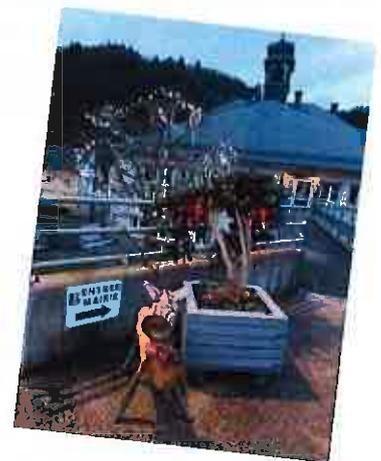
N°322

Décembre 2024

## JOYEUSES FETES !

**M. Le Maire et tout le Conseil Municipal, ainsi que les employé.e.s communaux, vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année, et vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2025.**

**Souhaitons ensemble qu'elle apporte plus de joie de vivre, de sérénité et de convivialité dans chacun de nos foyers et lors des différents rendez-vous municipaux.**



### SOMMAIRE:

- p. 2-6 : Informations Municipales
- p. 7-8 : Vie associative
- p. 9-10 : Un peu d'histoire
- p. 12-13 : Festivités
- p. 14-15 : Informations régionales
- p. 16 : Invitation Vœux du Maire

## ETAT CIVIL 2024

### Naissances :

- Evane **JACOBS** le 01/01/2024
- Anselme, Louis **DRAPEAU** le 03/06/2024
- Alix, Nathalie, Aimée **FLEITH** le 16/10/2024

### Décès :

- Geneviève, Marie, Thérèse **BARLIER** le 19/01/2024
- Dominique **LOIGEROT** le 22/01/2024
- Marie-Thérèse, Marthe **HUSSON** le 05/02/2024
- Edith, Louise **FEDRAU** le 17/02/2024
- Marie, Brigitte **BAERENZUNG** le 08/03/2024
- Catherine, Danielle, Marie **MICHEL** le 17/03/2024
- Madeleine, Marthe **LIER** le 02/06/2024
- Joseph, Albin **DENTELLA** le 15/06/2024
- Seng **LAO** le 19/06/2024
- Irène **BONN** le 06/07/2024
- Jean, Jacques, François, Etienne **BIEHLER** le 03/09/2024
- Albert, Joseph **MIEHE** le 07/09/2024
- Liliane **FORNY** le 28/09/2024

### Mariages :

- Michel, Jacques **BRANAS**  
et Viviane, Gilberte **FLORANCE**  
le 02/05/2024

### PACS :

- Dorian, Didier **CHINOT** et Alycia **BIZOT-THIRION** le 23/04/2024
- Benjamin **KRANKLADER** et Christine, Nathalie **BURKHALTER** le 12/08/2024
- Jacques, Pierre, Roger **VIGNEAU**  
et Hannale, Katherina **REGIER**  
le 29/10/2024
- Killian, Cédric **LAURENT** et Noémie **OBLIGER** le 13/12/2024



## BOIS D'AFFOUAGE – ANNEE 2025

Suite à la décision du conseil municipal, les tarifs 2023 sont encore maintenus pour 2025 :

- 154 € TTC la corde pour le résineux
- 198 € TTC la corde pour le bois dur

Si vous souhaitez du bois d'affouage pour l'année prochaine, vous pouvez en informer la mairie en remplissant le coupon ci-joint.

### TALON A REMETTRE EN MAIRIE avant le 13 janvier 2025

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone .....

### MA COMMANDE :

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

#### Bois Feuillu dur:

- 1 Corde, soit .....€  
Limité à 1 corde par foyer maximum

#### Bois Résineux:

- 1 Corde, soit.....€  
 2 Cordes , soit.....€  
Limité à 2 cordes par foyer maximum



# CONSEIL MUNICIPAL

## Les informations principales du Conseil Municipal du vendredi 15 novembre 2024 :

### TARIFS DE LOCATION DES LANDES COMMUNALES

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que l'indice des fermages, selon l'arrêté ministériel du 17 juillet 2024 pour l'année culturelle 2024-2025 a subi une hausse de 5,23 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique, que l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2024, figure les *minima* et les *maximas* entre lesquels doivent être contenus les fermages ; pour la polyculture (terres et prés), concernant la Montagne Vosgienne, pour les Hautes chaumes, les Landes et les friches les prix se situent entre 1,34 à 47,22 €/ha. Le prix actuel au Bonhomme étant de 18 €/Ha.

A titre de comparaison, La Commune de LAPOUTROIE applique un tarif de 24,50 €/ha pour les pâturages communaux et de 40,80 € pour les prés communaux pour la saison 2023-2024.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des locations de landes communales annuel à 19 € par hectare (18,9414 € avec application de la hausse de 5,23 %, arrondis à 19,00 €) et par an, avec toujours le maintien d'un montant de 10 € par an lorsque la surface louée n'atteint pas un hectare.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à 11 voix pour et 1 abstention, approuve.

### LOYER DE L'APPARTEMENT SIS 57 RUE DU 3<sup>ème</sup> SPAHIS ALGERIENS

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement se situant au-dessus de l'école maternelle sis 57 Rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algériens, est loué et que le bail comprend une clause de révision annuelle du montant du loyer selon l'indice de référence des loyers.

Vu l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers sur la période du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 ;

Le Conseil Municipal, décide de répercuter cette hausse sur le loyer du locataire du logement au-dessus de l'école maternelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et fixe le nouveau montant du loyer à : 396,64 euros/mois (soit + 12,22 euros/mois, soit + 146,63 euros/an)

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à l'instar des années précédentes, il lui est proposé de délibérer sur l'attribution des subventions aux associations de la commune pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant des subventions allouées en 2024 à hauteur de 260 € par association, et pour les associations ayant fusionnées, de diviser ce montant par le nombre de communes qu'elles regroupent.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité, attribue les subventions suivantes aux associations pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUES 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Bonhomme	260,00 €
Chorale Sainte Cécile (Le Bonhomme et Lapoutroie)	130,00 € (1/2 x 260)
Chemin de Partage	260,00 €
Ski-Club du Bonhomme	260,00 €
Union nationale des combattants du Pays Welche (Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey)	65,00 € (1/4 x 260,00 €)
Joyeux Montagnards - Club du 3 <sup>ème</sup> âge du Bonhomme	260,00 €
Comité des Fêtes du Bonhomme	260,00 €
Comité de Jumelage du Bonhomme	260,00 €
A.A.P.P.M.A. Les Truites du Bonhomme	260,00 €
Amicale des donateurs de sang du Bonhomme et Lapoutroie	130,00 € (1/2 x 260)
Associations « Sports et Loisirs du Bonhomme »	260,00 €
ASDM Le Bonhomme	260,00 €
Association Markas	260,00 €
Les Welches Bonhommiens	260,00 €
TOTAL	3.185,00 €

La subvention est conditionnée à l'organisation a minima d'une manifestation dans l'année sur la Commune ouverte au public.



### CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS

Bonjour à tous les Anciens de notre village du Bonhomme.

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous présenter notre Association.

« **Le CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS** » s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans qui souhaitent nous rejoindre et que nous accueillerons avec grand plaisir.

#### **Nos Activités :**

En premier lieu, Notre Assemblée Générale aura lieu le 15 décembre 2024 à 10H30,

A l'Hôtel de la Poste. Elle sera suivie du repas de Noël et de notre traditionnelle remise de cadeaux à tous les membres. (Nous sommes 42 actuellement).

Notre cotisation annuelle est de 23 €, vous donnant accès à toutes nos Activités, dont voici quelques exemples ci-après :

**Fête des Rois, Épiphanie le 13 janvier 2025.**

**Le lundi**, Belote, Tarot dans notre local.

Un concours de Belote aura lieu le 12 avril 2025, organisé par nos soins.

**Un repas** aura lieu à la Graine Johé.

Dès le retour du beau temps, possibilité de jouer à **la pétanque**.

Voici quelques exemples susceptibles de vous intéresser.

**Rejoignez-nous, nous serons ravis de vous compter parmi nous.**

Pour tous renseignements : Pierrot Trésorier, au 06 87 22 03 25

### ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

#### **Assemblée générale de la Gym et appel à de nouvelles inscriptions**

La section "gym" de l'Association Sports et Loisirs a tenu son assemblée générale mardi 10 décembre à la salle des fêtes. Au programme : séance de gym avec Pauline à 19h, AG à 20h suivie du traditionnel repas de Noël.

Pour rappel, les inscriptions à la section se font au trimestre ( 30 € par adulte et 20€ par ado); toute nouvelle inscription sera la bienvenue (bonnes résolutions pour démarrer 2025!).

L'ensemble de l'équipe-gym vous souhaite un **JOYEUX NOEL!**



### 3e Spahis Algériens

10 Décembre 1944.

Alors que le Général De Gaulle, en visite en Union Soviétique, rencontrait Staline pour signer le pacte d'alliance et d'assistance mutuelle entre la France et l'URSS, au même moment un régiment français de cavalerie de l'armée d'Afrique sous les ordres du colonel Auguste-Léon Bonjour achève la Libération d'un petit village alsacien après 4 années d'annexion sous la domination du IIIe Reich.

Ce régiment nous est plus connu sous le nom du 3è spahis Algérien. Il est créé officiellement en 1835 avec des éléments ayant déjà participé à la conquête de l'Algérie par la France en 1830. Dès lors, il sera de tout les combats, de toutes les campagnes menées au nom de la France et de son empire colonial, à commencer comme dit précédemment par la conquête même de l'Algérie qui durera jusqu'en 1902 avec la fin de la prise du Sahara.

Viendront ensuite la campagne de Crimée en 1854, la guerre franco-allemande de 1870, la campagne d'Indochine de 1884 à 1889 puis la campagne du Maroc de 1907 à 1913 notamment.

Lors de la Première guerre Mondiale, le 3è RSA prend part lors de la bataille de l'Artois en 1914 puis part pour le front d'Orient dans la campagne des Balkans. Il intégrera l'Armée du Levant, l'ensemble des forces françaises stationnant au proche Orient durant l'entre-deux-guerres. Mais c'est surtout durant la Seconde guerre mondiale que le 3è RSA va particulièrement se distinguer.

Au moment de la défaite face à l'Allemagne nazie, une partie du régiment est basée à Tunis pour maintien de l'ordre, puis de 1942 à 1943 séjourne sur la frontière algéro-tunisienne.

Tout s'accélère en 1943, les Alliés ont débarqué en Italie et l'Armée Rouge perce brutalement sur le front de l'est. Le 3è RSA est mobilisé dans la Campagne d'Italie qui aboutira sur la prise de Rome le 2 juin 1944.

Les spahis débarqueront ensuite à Saint-Tropez puis à Toulon le 23 Août, ils iront ensuite combattre dans les Vosges du 4 au 25 décembre. C'est durant cette période donc que le village du Bonhomme sera libéré le 10 décembre 1944.

*"Entrepris sans crainte et tu réussiras"*



Début 1945, le 3è RSA participe à la défense de Strasbourg, puis franchit le Rhin et atteint la ville de Stuttgart le 22 avril 1945 soit quelques jours avant la fin du conflit, la bataille de Berlin étant déjà engagée côté soviétique. Le 3è régiment de spahis algérien aura subi la perte de 103 hommes entre 1943 et 1945 sur les 1000 et quelques qui le composait.

Après la guerre le 3è RSA est incorporé dans les troupes d'occupation des Forces Françaises en Allemagne et ce jusqu'au 1er Juin 1964 date à laquelle le 3è régiment de spahis Algérien sera dissous pour devenir le 6è régiment de dragons.

Honorés pour ses faits d'armes durant les deux conflits mondiaux, le 3è RSA est décoré de la Croix de guerre et des Fourragères Françaises. Sur son étendard au drapeau tricolore figure en lettres d'or ses plus grands exploits, du siège de Constantine en 1837 à la bataille du Wurtemberg en 1945.

Au village du Bonhomme le 3è spahis algérien fait évidemment partie du patrimoine historique. Son insigne est présent dans la salle du conseil municipal et la rue principale du village est nommée en sa mémoire.

Pour conclure, voici un petit extrait du chant du régiment des spahis :

*"..Peut être un jour verrez vous dans l'Histoire,  
Nos noms inscrits auprès d'illustres noms,  
et nos enfants, racontant des histoires,  
Comme des héros nous représenteront.."*

**Julien Roman.**

3è Spahis Algériens	CONSTANTINE 1837	3è Spahis Algériens
	BIRKADA 1844	
	L'AURÈS 1848	
	ZAAGHRA 1848	
	EXTRÊME-ORIENT 1884-85	
	MAROC 1907-1913	
	ANTON 1914-1915	
	ORIENT 1916-1918	
	ABRUZZES 1944	
	ROME 1944	
	VOSGES 1944	
	WURTEMBERG 1945	

## La Libération du Bonhomme

A l'occasion du 80e anniversaire de la Libération du village, des recherches d'archives ont été effectuées par quelques élus à la Mairie.

Un fascinant livret, réalisé par M. Yves FLORANCE il y a 20 ans, pour les 60 ans de la Libération du village, a été retrouvé.

De nombreuses photos d'archives ainsi que des témoignages impressionnants d'habitants du Bonhomme, ont pu en être tirés et exposés le temps d'un après-midi, le samedi 7 décembre, dans la salle des fêtes.

Les visiteurs ont été accueillis par les élus organisateurs et ont pu passer un agréable moment d'échanges et de partage dans la salle des fêtes.



LE LIVRET EST A VOTRE DISPOSITION  
EN MAIRIE POUR CONSULTATION,  
ET DES COPIES POURRONT ETRE  
REALISEES POUR LES HABITANTS  
DU BONHOMME QUI EN FERAIENT  
LA DEMANDE.

N'HESITEZ PAS A VENIR EN MAIRIE  
A CE SUJET.

Les Harmonies réunies  
CONCORDIA DE LAPOUTROIE et  
musique Sainte-Cécile de Sigolsheim

vous invitent à leur concert de Noël

# Noël Baroque

avec la participation de l'ensemble à cordes de l'EMVK

Samedi

21 DÉCEMBRE 2024

20H30

Eglise de Lapoutroie

Entré libre- Plateau



## LE RISQUE RADON :

### Campagne de mesures du radon dans les habitations.



La présence de radon dans son habitation peut être nocive pour la santé!

#### Le radon c'est quoi ?

Il s'agit d'un gaz naturel radioactif incolore et inodore qui se trouve naturellement dans les roches des massifs anciens.

Il est présent partout, surtout dans les sous-sols granitiques et volcaniques, notamment en Bretagne, Vosges, Centre de la France, Corse, Rhône-Alpes. Produit dans l'écorce terrestre, il est un descendant de l'uranium.

Ce potentiel radon du sous-sol a permis de déterminer une carte des communes du Grand Est en trois zones : zone 1 (potentiel faible), zone 2 (potentiel faible avec facteurs géologiques), zone 3 (potentiel élevé).

Il a tendance à s'accumuler dans les espaces clos, ce qui, sous l'effet de la chaleur, conduit à une dilatation de l'air et favorise l'entrée du radon (par aspiration) depuis les parties basses des bâtiments.

#### Les effets du radon sur la santé

Le radon est reconnu cancérigène certain (groupe 1) par le CIRC pour les poumons depuis 1987.



En France le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac. Le risque est d'autant plus grand que l'exposition est longue et les concentrations élevées. Ce risque augmente pour les fumeurs et peut être multiplié par 20.

#### Comment le radon s'accumule-t-il dans les bâtiments ?

Depuis le sous-sol, le radon remonte à la surface par les galeries souterraines et la porosité du sol, puis, entre dans les bâtiments par les différents défauts d'étanchéité (passages de canalisation, fissures dans les dalles, joints non étanches, ...).

Des concentrations élevées peuvent alors être observées et présenter un risque pour la santé des occupants du logement.

Le radon s'accumule dans des endroits clos et peu ventilés comme : les vides sanitaires... ou les caves. Il pénètre dans la partie habitée par les fissures du sol et des murs, les joints de parois, les portes et trappes ou encore les équipements sanitaires.

#### Comment réduire sa concentration ?

Pour réduire les concentrations de radon dans l'habitat, il existe des techniques visant à limiter son entrée dans le bâtiment et à l'évacuer :

##### \* La mise en dépression du sous-sol

Cela permet d'inverser le rapport des pressions et d'empêcher que le radon ne pénètre dans le bâtiment. L'évacuation du radon se fait à l'extérieur, en prenant soin de le rejeter au-dessus des ouvrants du bâtiment.



##### \* L'aération des bâtiments

10 minutes par jour, hiver comme été, en ouvrant les fenêtres et en créant un bon courant d'air permet de renouveler l'air intérieur et de réduire la concentration des polluants dans son logement.

Ces recommandations s'appliquent également pour le radon et permettent de diminuer l'exposition des occupants.



#### Comment contrôler la présence de radon chez soi ?

La mesure du radon peut être réalisée directement par l'occupant en se procurant des dosimètres. Il est alors nécessaire de disposer les dosimètres pendant deux mois au moins durant la période hivernale (entre mi-septembre et fin avril) et de ne pas modifier les habitudes d'occupation des lieux pendant la période de mesure.